

## AVIS

RUR.24.0250.AV-Nature

Demande d'agrément de l'association « Forêt & Naturalité »  
en tant que gestionnaire de réserve naturelle et entité agréée  
susceptible de bénéficier des subsides pour les travaux de  
gestion en RNA

Avis adopté le 11/03/2024

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de reconnaissance en tant qu'asbl agréée pour la gestion de RNA  
*Date de réception :* 16/02/2024 (mail), 21/02/2024 (courrier signé)  
*Références :* PO 2024 : 2262

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 20 février 2024

## AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 20 février 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » remet un avis **favorable** vis-à-vis de la demande de reconnaissance de l'ASBL « Forêt et Naturalité » en tant qu'association pouvant bénéficier de subventions à l'achat et à la gestion de réserves naturelles agréées.

Le dossier apporte en effet les renseignements nécessaires, conformément à l'AERW du 17 juillet 1986 concernant l'agrément des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées, en particulier les indications permettant de juger de la capacité de l'association à gérer des réserves naturelles.

Le Pôle « Ruralité » Section « Nature » ne s'est pas positionné à ce stade sur le projet de demande d'agrément de la réserve naturelle de Forge-Jean-Petit accompagnant le dossier. Il invite l'ASBL « Forêt et Naturalité » à introduire officiellement cette demande d'agrément une fois obtenue la reconnaissance en tant qu'association agréée pour la gestion de réserves naturelles.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »